

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 008-124/14/BC

■ Attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière biotech et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/11515/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de soutenir et de développer les filières ou pôles de compétences dotés d'un fort potentiel de croissance.

La mise en place des pôles de compétitivité par le gouvernement est venue renforcer cette stratégie.

Dans le domaine technologique, avec l'optique photonique, le multimédia, l'aéronautique, les biotechnologies font partie des secteurs prioritaires.

Technologies d'avenir, au cœur des enjeux scientifiques et économiques, les biotechnologies sont un marché récent et en forte croissance.

Le potentiel en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Ipsogen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande).

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'outils pour la mise en œuvre de ces développements avec notamment le pôle de compétitivité Eurobiomed, avec Marseille Immunopôle pour

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

la recherche publique et la valorisation de la recherche, ou encore avec l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises.

Ce dispositif est complété par une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie accompagnée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- Sur Luminy : une offre immobilière et de services pour les jeunes entreprises avec Luminy Biotech, la pépinière et la reconversion des bâtiments ex-Icorem.
- Sur La Ciotat – zone d'activité Athélia V : une offre à venir pour les entreprises matures du domaine santé. L'ensemble de cette offre étant à proximité de la recherche publique et des hôpitaux situés sur Marseille Sud.

L'Association Grand Luminy comporte 63 membres (37 membres associés et 26 membres adhérents) issus du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, du monde de l'entreprise et des collectivités locales.

L'Association Grand Luminy est organisée en deux départements :

- Grand Luminy communication assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy. Ces actions prennent les formes de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à des manifestations scientifiques. 55 manifestations ont notamment été co-organisées ou soutenues par l'association en 2013.
- Grand Luminy Entrepreneuriat assure également une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie. Depuis la mise en place du dispositif en 1995, ce sont 107 projets accompagnés et 60 entreprises créées. En 2013, 9 projets de créations d'entreprises ont été étudiés, 3 entreprises ont été présentées et acceptées en pépinière et 6 projets sont en cours d'accompagnement.

Le volet pépinière qu'assure l'Association Grand Luminy sur la thématique biotech a depuis début 2009 une nouvelle dimension grâce aux 1 200 m² loués dans Luminy Biotech II.

En 2011 et en 2013, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a voté au même titre que le Conseil Général 13 et le Conseil Régional Paca un soutien financier de 190 000 euros pour l'extension de la pépinière sur 500 m² dans Luminy Biotech 2, loués par la Communauté Urbaine. Cette extension permettra de disposer de locaux techniques supplémentaires et de rendre possible l'accompagnement d'entreprises biotech plus matures.

Le budget prévisionnel de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 619 359 euros.

Dans ce budget, la Ville de Marseille est concernée au titre de l'animation et du développement de Luminy comme parc scientifique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole intervenant sur ses compétences économiques.

PREVISIONS DE DEPENSES 2014					PREVISIONS DE RESSOURCES 2014				
POSTES	Animation	Incubation	Pépinière	TOTAL	Types de ressources	Animation	Incubation	Pépinière	TOTAL
I - ACTIONS					Subventions				
COMMUNICATION	16 060	2 420	1 520	20 000	VILLE Ens. Sup	50 000	20 000	0	70 000
ANIMATION	8 000	7 500	1 000	16 500	CU MPM	0	0	36 000	36 000
PROMOTION	3 000	2 750	1 250	7 000	CG 13	30 000	50 000	20 000	100 000
SERVICES ET PLATEFORMES BIOTECH	0	0	24 000	24 000	CR SAE	0	60 000	17 000	77 000
					CR DERIES	50 000	0	0	50 000
<i>Sous-total actions</i>	<i>27 060</i>	<i>12 670</i>	<i>27 770</i>	<i>67 500</i>	Ss. Total Subventions	130 000	130 000	73 000	333 000
II - Masse salariale					Ressources pépinières et serv.extérieurs (HT)				
Salaire & charges	92 560	129 764	84 139	306 463	Redevances Pep.	0	0	130 991	130 991
					Redevances ext.	0	0	68 267	68 267
					Prest. Pep	0	0	30 432	30 432
					Prest. Extérieures	0	0	13 271	13 271
					Autres prestations	0	0	7 000	7 000
					Ss. Total ressources	0	0	249 962	249 962
III - SOUTIEN AUX PROJETS					Autres recettes				
(loyers & charges, EDF, maintenance...)	27 096	24 151	194 150	245 396	Cotisations AGL	18 000	0	0	18 000
					Remboursement A2CE	0	4 000	0	4 000
					Séminaire	0	2 000	0	2 000
					Ss. Total autres rec.	18 000	6 000	0	24 000
					Prélèvement fond de réserve AGL				12 397
TOTAL	146 715	166 585	306 059	619 359	TOTAL	148 000	136 000	322 962	619 359
Excédent/Déficit				0					

Il convient d'approuver la convention avec l'Association Grand Luminy relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 36 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la gestion d'une pépinière d'entreprises de biotech sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy portée par l'Association Grand Luminy
- La cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole Euro-méditerranéenne des échanges et de la connaissance ».

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 36 000 euros à l'Association Grand Luminy.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'Association Grand Luminy.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER